

Fiche d'information sur les frais du PER individuel : Gan Nouvelle Vie*

Montant minimal de versement

- Cotisations régulières : 50 € par mois
- Cotisations libres : 300 € par versement

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	20 €
Frais annuels	
Frais de gestion du plan	
Frais des supports	
Support fonds euros	0,70%
Support unités de compte	0,96%
Gestion pilotée par horizon	NA
Frais de gestion des unités de compte	
1/ Gestion libre	
Fonds actions** (moyenne)	1,83%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,89%
Fonds obligations (moyenne)	1,00%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,56%
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,83%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	1,00%
Fonds diversifiés (moyenne)	1,48%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,85%
2/ Gestion pilotée (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)	
Profil prudent horizon retraite (moyenne)	1,42%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,91%
Profil équilibré horizon retraite(moyenne)	1,60%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	1,00%
Profil dynamique horizon retraite (moyenne)	1,69%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	1,04%
Autres frais annuels	
Frais forfaitaires	5 € (frais associatifs annuels prélevés sur l'épargne du Plan)
Frais proportionnels	NA
Frais ponctuels par opération (taux maximal)	
Frais sur versement	4,50%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou €)	NA
Frais d'arbitrage	
proportionnel ou forfaitaires	NA
nombre d'arbitrages gratuits par an	NA
Frais de transferts sortant vers un autre produit	1% si adhésion de moins de 5ans, 0% au-delà
Frais sur les versements de rente	3,00%
Frais de rachat	NA

NA : non applicable

* = le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos (31/12/2021). Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie "fonds actions" inclut les ETF et / mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

*** = part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos (31/12/2021).

**** = la catégorie "fonds immobilier" inclut les OPC, les SCPI et les SCI

Grille de Lecture :
<p>Frais du Plan</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les frais de gestion du Plan correspondent à des frais prélevés directement par l'Assureur sur l'encours en Unités de Compte (UC) ou en Euro détenu. Des frais additionnels peuvent s'ajouter à ceux prélevés sur les UC suivant le mode de gestion choisi. ● Ces frais sont exprimés en valeur « maximale » mais peuvent être variables. <p>Frais de gestion des Unités de Compte (UC)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Quels sont les frais indiqués ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Les frais de gestion des Unités de Compte correspondent aux frais prélevés par les Sociétés de gestion. Ils se répercutent sur la performance des UC. ○ Les rétrocessions de commissions correspondent à la part rétrocédée par la Société de gestion à l'Assureur au titre de la distribution des UC. ● Comment sont calculés ces frais ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour chaque mode de gestion, les frais de gestion des Unités de Compte sont calculés sur la base d'une moyenne des frais de l'univers d'investissement disponible. ○ Le calcul est identique pour le taux de rétrocession de commissions. ● Ces frais de gestion sont une valeur théorique destinée à faciliter la comparaison entre les différentes offres financières des PER. Les frais de gestion de votre Plan dépendent des Unités de Compte détenues.

Gan Prévoyance

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles.

Société anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 300 000 euros.

RCS Paris 410 569 776 – APE : 6622Z - Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75383 Paris Cedex 08.

N° d'immatriculation 09 051 779 – www.orias.fr www.ganprevoyance.fr - Mandataire de Groupama Gan Vie.

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros.

RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z - Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris.

Entreprises régies par le Code des assurances.

